

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 28 février 1978

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES PÊCHERIES

DEMANDE DE PROTECTION SATISFAISANTE DES RÉSERVES DE SAUMON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, afin de proposer une motion concernant une affaire urgente. L'épuisement des réserves de poissons a obligé le gouvernement à adopter des restrictions particulières à l'égard des prises commerciales et récréatives de saumon cette année. Comme les restrictions prévues dans le programme de gestion du gouvernement auront de graves répercussions sur la pêche au saumon mais qu'elles ne prévoient aucune surveillance accrue, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la Chambre ordonne l'accroissement du nombre des garde-pêche de façon à pouvoir accorder une protection satisfaisante et que le ministre fasse une déclaration à l'appel des motions exposant les projets du gouvernement en vue d'empêcher le braconnage effréné qui est la véritable cause de l'épuisement des réserves.

M. l'Orateur: Pour présenter une motion de ce genre, en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

DÉNONCIATION DU PAIEMENT DE STABILISATION POUR LES NAISEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer une motion relative à une affaire urgente. Vendredi dernier, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a annoncé un maigre paiement de stabilisation de \$10.27 pour les naisseurs. Étant donné que les naisseurs perdent parfois jusqu'à \$100 pour chaque veau qu'ils élèvent et que beaucoup d'entre eux sont acculés à la faillite, je propose, avec l'appui du député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin):

Que la Chambre dénonce l'insuffisance du paiement et enjoigne au ministre de l'Agriculture de présenter des modifications à la loi sur la stabilisation des prix agricoles, de manière que les paiements effectués couvrent tous les coûts de production.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA MORT D'UN AGENT DE LA GRC AU MEXIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 au sujet d'une question importante et urgente et je propose, appuyé par le député de Marquette (M. Stewart):

Que la Chambre demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de faire enquête sur la mort de l'agent de la Gendarmerie royale, de Swan River, Manitoba, tué au cours de ses vacances au Mexique, et qu'il fasse rapport à la Chambre des circonstances entourant sa mort.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

ON DEMANDE DE DÉVOILER LES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR LA GRC AU SEIN DU FLQ ENTRE 1960 ET 1970—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné que les circonstances entourant les événements de la crise d'octobre 1970 demeurent ténébreuses, étant donné que dans une déclaration du 9 janvier dernier le solliciteur général dévoilait que la GRC avait émis en 1971 un communiqué incitatif à la violence au nom du FLQ, étant donné que ce corps de police fonctionne habituellement par infiltration au sein des groupes criminels, et étant donné que la justice exige que la vérité soit établie au sujet de cette mystérieuse affaire, je propose, appuyé par l'honorable député de Rimouski (M. Allard):

Que le solliciteur général dévoile à la Chambre les activités de la GRC au sein des cellules terroristes du FLQ entre 1960 et 1970.